

Département du Jura

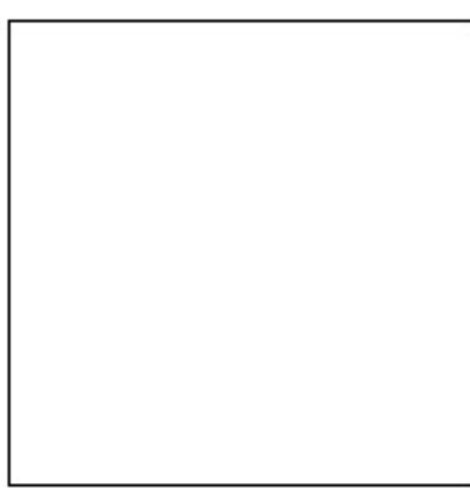
Commune de Souvans

PLAN LOCAL D'URBANISME Intercommunal

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire :
le 24 septembre 2012

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE ET DES BOIS ET FORÊT RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Approuvé par le
conseil communautaire : le 2 mai 2017
Mise à jour par arrêté communautaire en
date du 6 septembre 2021



Plan au 1/7 500

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ©mars 2019

AC1: Servitude de protection des monuments historiques

(dont périmètre de protection modifié et périmètre
de délimitation des abords)

Immeubles

AS1: Servitudes attachées à la protection des eaux potables

éloigné
rapproché
Immédiat

I4: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques:

Servitudes relatives aux lignes électriques de 3ème catégorie:
"Champvans-Mesney, Arbois-Champvans"

Servitudes relatives aux lignes électriques de 2ème catégorie

**PM1: Servitude résultant d'un plan de prévention des risques
naturels prévisibles**

PPRNI (risques liés aux inondations)

Zone bleue du PPRN lié aux inondations
Zone rouge du PPRN lié aux inondations

Plan risque mouvement de terrain

Zone rouge

Autres servitudes

EL 11: Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés
limitrophes des routes expresses et des déviations d'agglomérations

I1: Servitude relative à la construction et à l'exploitation de pipeline
d'intérêt général destiné au transport d'hydrocarbures liquides ou
liquéfiés sous pressions

T1: Servitudes relatives aux chemins de fer

T5: Servitude aéronautique instituée pour la protection de la circulation
aérienne et servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

Bois et forêt relevant du régime forestier